

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

L'an *deux mil vingt-deux*, le vingt janvier à **vingt heures**,

Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 13 janvier 2022**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, M. VERDON Laurent, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence, Mme SAVIEUX Danièle, M. VIVIER Luc, M. SOULET Aurélien.

**ABSENTES** : Mme GIROIRE Anita, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme CANOINE Justine.

**POUVOIRS** : Mme GIROIRE Anita donne pouvoir à M. Éric BAILLET. Mme MASSÉ Jackie donne pouvoir à M. GUILLOTEAU Régis, Mme CANOINE Justine donne pouvoir à M. SOULET Aurélien.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VERDON Laurent.

=\*=

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2021. Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame demande l'ajout d'une délibération pour l'enlèvement des poteaux téléphoniques installés de façon illicite rue de St Liguair (Chemin du Bois-Louvrie). L'ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

=\*=

## Ordre du jour

### **Délibérations :**

- Enlèvement des poteaux téléphoniques installés de façon illicite rue de Saint-Liguair (Chemin du Bois – Louvrie)
- Création de 8 postes d'animateurs pour l'année 2022 (petites vacances février, avril, octobre et vacances été)
- Budget Lotissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Convention retraite CNRACL auprès du Centre de Gestion
- Convention pour les prestations chômage auprès du Centre de Gestion
- Débat portant sur les garanties accordées par la collectivité en matière de protection sociales complémentaire aux agents

### **Informations :**

- Commission Affaires scolaires
- Commission Culture
- Commission Finances
- Commission Aménagement du Territoire (Etablissement Public Foncier et Lotissement)
- Conseil Municipal des Enfants

### **Dates à fixer :**

- Réunion des Adjointes :
  - o Le lundi 31/01/2022 à 18 h 30 à la Mairie
  - o Le mercredi 16/02/2022 à 18 h 30 à la Mairie
- Remise du drapeau UNC – Samedi 05 mars 2022 à 10 heures

### **Questions diverses :**

- Vente de la parcelle communale (antenne Free) à la Société Ontower
- Visite Epona : secret des nos patrimoines jeudi 27 janvier 2022 à 18 h

## DÉLIBÉRATIONS

### ENLÈVEMENT DES POTEAUX TÉLÉPHONIQUES INSTALLÉS DE FAÇON ILLICITE RUE DE ST-LIGUAIRE (CHEMIN DU BOIS – LOUVRIE)

Madame le Maire propose l'enlèvement des poteaux téléphoniques installés de façon illicite et explique.

Le déploiement de la fibre dans la commune de Saint-Rémy est sur le point d'être achevé. Une des dernières opérations consiste à installer la fibre dans quatre écarts : Louvrie, le Clousis, Buffevent et la Bataille.

Pour ce faire, une extension à partir d'un des sous-répartiteurs est nécessaire. Madame le Maire précise que ces installations se situent rue de Saint-Maxire et rue Louis Brouard.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, madame le Maire constate l'installation de nombreux poteaux téléphoniques entre le lieu-dit « Louvrie » et le carrefour rue du Bois et rue de St-Liguair. Madame le Maire contacte aussitôt le responsable marketing d'ORANGE lui demandant des précisions sur le lieu d'implantation le 08 décembre 2021.

De son côté, madame le Maire demande au secrétariat de rechercher l'existence d'un arrêté autorisant l'installation de poteaux téléphoniques. Madame le Maire n'a pas signé d'arrêté.

Le 14 décembre 2021, madame le Maire se trouve au lieu-dit « Louvrie » pour un bornage, les ouvriers sont présents et poursuivent l'installation de la fibre. Madame le Maire leur demande d'arrêter ce travail et prend contact avec leur responsable.

Madame le Maire précise qu'ORANGE fait intervenir des entreprises de sous-traitants, qui, à leur tour, font intervenir des sous-traitants...

Le 15 décembre 2021, un représentant d'une entreprise de sous-traitance SOGETREL lui précise, qu'en effet, aucune autorisation n'a été accordée par la mairie de Saint-Rémy (pas d'excuses). Toutefois, si madame le Maire refuse l'implantation des poteaux, elle prive 31 familles de la fibre selon le représentant de la Société SOGETREL. (Chantage de la part du sous-traitant). Quant à la proposition d'enfouissement de la fibre, cela ne serait pas possible de passer la fibre dans le fourreau du câble téléphonique, car il n'y a pas de fourreau, le câble étant enfoui à nu.

Le 15 décembre 2021, madame le Maire reçoit par courriel une demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux et une demande d'arrêté de police de circulation. La demande mentionne l'implantation de 15 poteaux en composite, tandis que les poteaux installés sont en galvanisé (madame le Maire précise qu'elle peut produire des photos).

Madame le Maire a déposé une main courante auprès de la gendarmerie le 20 décembre 2021 et a fait procéder à un constat d'huissier le 06 janvier 2022.

Suite à cela, il est demandé au prestataire ORANGE de procéder, par l'intermédiaire du sous-traitant SOGETREL, à l'enlèvement des poteaux, leur installation n'ayant fait l'objet d'aucune autorisation de la part du Maire.

De plus, la haie est classée et la présence de poteaux est une entrave à l'entretien de cette dernière.

L'implantation de ces poteaux va à l'encontre de la politique volontariste de collectivité, concernant l'enfouissement des réseaux.

Madame le Maire a délégué pour prendre la décision de faire enlever les poteaux.

Toutefois, cette délibération est proposée à la demande d'ORANGE et cette dernière ne doit en aucun cas représenter un obstacle à l'installation de la fibre dans les quatre écarts cités dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet **un avis favorable à l'enlèvement des poteaux téléphoniques. (13 pour et une abstention).**

### **CRÉATION DE 8 POSTES D'ANIMATEURS POUR L'ANNÉE 2022 (PETITES VACANCES FÉVRIER, AVRIL, OCTOBRE ET VACANCES ÉTÉ)**

Madame le Maire propose de délibérer pour la création de 8 postes d'animateurs pour l'année 2022 (Petites vacances février, avril, octobre et vacances été).

Un forfait brut de 60 € par jour et un forfait camp de 30 € par nuit passée au camp sont proposés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve **à l'unanimité, la création de 8 postes d'animateurs pour l'année 2022 (Petites vacances février, avril, octobre et vacances été). Un forfait brut de 60 € par jour et un forfait camp de 30 € par nuit passée au camp sont proposés.**

### **BUDGET LOTISSEMENT « CLOS DE L'ÉPINERAIE » À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Madame le Maire propose de compléter la délibération n° 210078 du 25 novembre 2021, concernant la création d'un budget annexe Lotissement, par l'ajout « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve **à l'unanimité, l'ajout « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 » pour le Budget Lotissement « Clos de l'Épineraie »).**

### **CONVENTION RETRAITE CNRACL AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION**

Madame le Maire présente la nouvelle convention retraite CNRACL avec effet au 1<sup>er</sup> février 2022.

Il s'agit d'une convention pour une durée de 3 ans pour les services basés sur un prix forfaitaire et pour les rendez-vous personnalisés. Le tableau récapitulatif des tarifs est présenté à l'assemblée. Il est précisé que ne seront facturés que les services utilisés.

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
IMMATRICULATION DE L'EMPLOYEUR	30,00 €
AFFILIATION DE L'AGENT	
DEMANDE DE REGULARISATION DE SERVICES	
VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION VIEILLESSE NORMALE	80,00 €
LIQUIDATION DES DROITS A PENSION DEPART <u>OU</u> DROITS ANTICIPES	100,00 €
RDV PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENTS ET / OU SECRETAIRE, ET OU ELU	50,00 €
Tarif HORAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
ENVOI DES DONNEES DEMATERIALISEES devant être transmises à la CNRACL : gestion de compte individuel retraite, demande d'avis préalable, simulation de pension.	40,00 €

Le service a été utilisé une fois précédemment pour une liquidation des droits à pension. Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve la nouvelle convention et demande à l'assemblée l'autorisation de la viser.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention avec effet au 1<sup>er</sup> février 2022 et autorise à l'unanimité, madame le Maire à viser la convention.**

### **CONVENTION POUR LES PRESTATIONS CHÔMAGE AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION**

Madame le Maire propose de délibérer pour renouveler la convention pour les prestations chômage avec effet au 1<sup>er</sup> février 2022. Le tableau récapitulatif des tarifs est présenté à l'assemblée. Les tarifs restent inchangés.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier
Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	15,00 € (30 minutes)

Le service n'a pas été utilisé durant la précédente convention.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, approuve, à l'unanimité, la convention pour les prestations chômage auprès du Centre de gestion avec effet au 1<sup>er</sup> février 2022 et autorise madame le Maire à viser la convention.**

### **DÉBAT PORTANT SUR LES GARANTIES ACCORDÉES PAR LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AUX AGENTS**

Madame le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les garanties accordées par la collectivité en matière de protection sociale complémentaire.

Madame le Maire précise que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet avant le 18 février 2022 au sein de leurs assemblées délibérantes.

Deux dispositifs sont éligibles à la participation employeur : la convention de participation et la labellisation.

Pour la santé : une obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la participation des employeurs publics à hauteur de 50 % du minimum d'un montant de référence (et non de la cotisation) devant couvrir un panier de soins minimum le ticket modérateur, le forfait journalier hospitalier, les dépenses de frais dentaires et optiques.

Pour la prévoyance : une obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la participation des employeurs publics à hauteur de 20 % minimum d'un montant de référence (et non de cotisation) sur un socle des garanties à définir.

Les agents de la collectivité adhèrent à un contrat groupe pour le maintien de salaire. Pour la santé, les agents possèdent un contrat individuel. A ce jour, la collectivité ne participe pas.

Après avoir débattu, les élus réfléchissent sur les éventuelles possibilités à mettre en place.

- Participation santé
- Participation prévoyance

La collectivité pourrait anticiper cette participation à compter de l'exercice 2023.

### **INFORMATIONS :**

- **Commission Affaires Scolaires** : Monsieur BAILLET Éric, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente les projets, Stéphane SÉGUINARD, directeur de l'ALSH et périscolaire était présent :
  - **ALSH** : ouvert aux jeunes CM-6<sup>ème</sup> et au-delà jusqu'à 17 ans, prêt d'une petite salle (ancien presbytère), l'achat d'un minibus pourrait être proposé, un nouveau tarif pour sortie avec prestataire.
  - **Cantine** : SARCEL obligé de fermer pour cause covid, un prestataire de substitution a été mis en place et pas de rupture en livraison des repas.
  - **Cabaret** : En raison du contexte sanitaire difficile, la préparation du cabaret n'a pu se faire suivant le programme prévu. La date du 1<sup>er</sup> avril est reportée. (Nouvelle date à confirmer peut-être au moment de la fête de l'école).
  - **ECOLE** : la 1<sup>ère</sup> journée de grève : un seul enseignant absent mise en place d'un service minimum à la demande des parents résultat pas d'enfant, 2<sup>ème</sup> journée de grève, un enseignant absent pas de service minimum. Pour la grève du 27 janvier : trois classes fermées – un accueil à prévoir.
  - Une cuve sera mise en place pour récupérer l'eau – arrosage du jardin du groupe scolaire.
- **Commission Culture** : Monsieur BAILLET Éric, 3<sup>ème</sup> adjoint, présente :
  - Spectacle du 22 mai, annulé et reporté - période du 03 juin au début juillet – il est arrêté une nouvelle date au 18 juin à 20 h 30 dans le cadre de Festiv'été 5<sup>ème</sup> saison - Festiv'été : le livret sera imprimé par la CAN.
  - Jeu de 7 communes en cours
- **Commission Finances** : Une présentation du Compte administratif 2021. Prévoir le débat d'orientation budgétaire 2022. Prochaine Commission des finances, le 31 janvier 2022 – Projet budget 2022 – Les tarifs SARCEL augmentent au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une probable augmentation complémentaire en juin 2022. Toutefois, les tarifs appliqués par la commune ne seront augmentés qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et restent pour le moment inchangés.
- **Commission aménagement du Territoire (Etablissement Public Foncier et Lotissement** :
  - Etablissement Public Foncier : Monsieur PELTIER Jacky, 1<sup>er</sup> adjoint rappelle la visite de l'Etablissement Public Foncier pour la friche du Centre Bourg. Visite des lieux, l'état dégradé, l'étude sur le réaménagement urbain obtient un avis viable. Il reste à contacter les bailleurs sociaux (SEMIE et CIA). Possibilité d'être subventionné – étude sur le projet, acquisition de parcelles. Il y aura un coût pour la commune notamment pour le terrain et la voirie.
  - Lotissement : Huissier, Me Karine LAFON a été mandaté pour un procès-verbal de constat pour congé de bail. La procédure est en cours.

- **Conseil Municipal des Enfants (CME)** : Prochaine réunion le 02 mars à 17 h

### **DATES** :

- **Réunion d'Adjoints** :
  - Lundi 31 janvier 2022 à 18 h 30 à la Mairie
  - Mercredi 16 février 2022 à 18 h 30 à la Mairie
- **Remise de drapeau UNC** :
  - Samedi 05 mars 2021 à 10 heures à la Mairie

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Vente de la parcelle communale (antenne FREE) à la Société On Tower : La Société On Tower a proposé l'acquisition de la parcelle.
- Visite Epona : secret de nos patrimoines jeudi 27 janvier à 18 heures

La séance est clôturée à 22 h 20.